

Paris, le 17 JUILLET 2018

à

*Messieurs les ministres d'État,  
Mesdames et Messieurs les ministres,  
Mesdames et Messieurs les secrétaires d'État,  
Mesdames et Messieurs les secrétaires  
généraux des ministères,  
Mesdames et Messieurs les préfets de région,  
Mesdames et Messieurs les préfets de  
département,  
Mesdames et Messieurs les directeurs  
généraux d'agences régionales de santé,  
Mesdames et Messieurs les délégués  
départementaux d'agences régionales de  
santé,  
Mesdames et Messieurs les recteurs  
d'académie,  
Mesdames et Messieurs les directeurs  
académiques des services de l'Education  
nationale*

**Objet :** Accueil de 15 000 collégiens de classe de troisième scolarisés dans les établissements des réseaux d'éducation prioritaire renforcée (REP +) en stage dans les administrations relevant de l'Etat et du secteur public hospitalier.

**Annexes :** 1. Tableau de répartition des objectifs de fiches de stages par région et département ;  
2. Tableau de répartition des objectifs de fiches de stages pour les administrations centrales (contribution à l'offre en Ile-de-France) ;  
3. Modèle type d'offre de stage de troisième.

**Résumé :**

La présente circulaire vise à préciser les modalités du déploiement de 15 000 stages dans le secteur public pour les élèves de troisième des REP+ à compter de l'année scolaire 2018-2019 sur l'ensemble du territoire national.

Le 22 mai 2018, le Président de la République a fixé l'objectif de 30 000 stages de qualité proposés aux élèves de troisième issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), cet objectif étant porté à parts égales par le secteur public et par le secteur privé.

Afin d'atteindre cette cible, les services de l'Etat (administrations centrales, services déconcentrés, opérateurs) et les services relevant du secteur public hospitalier (établissements publics de santé et médico-sociaux) devront être en mesure de proposer, dès l'année scolaire 2018-2019, 15 000 stages aux élèves des classes de troisième. Ces stages qui favorisent la découverte de milieux professionnels seront ouverts spécifiquement aux élèves scolarisés dans les collèges relevant des réseaux d'éducation prioritaire renforcée (REP+). Un dispositif de bourses de stages sera mis en place dès la rentrée 2018.

La présente circulaire vise à préciser les modalités de mise en œuvre de cet engagement ainsi que les objectifs à atteindre dans chaque département.

## **I. Les objectifs quantifiés d'accueil d'élèves de troisième des REP+**

Afin de parvenir à un volume total de 15 000 stages au niveau national, des objectifs sont fixés pour chaque département, notamment en fonction du nombre d'élèves des collèges de REP + présents sur chaque territoire.

Les préfets de département, avec l'aide des délégués départementaux des agences régionales de santé et des directeurs académiques des services de l'Education nationale, devront identifier un nombre de stages au moins égal à l'objectif fixé dans l'annexe 1, pour le 1<sup>er</sup> octobre au plus tard.

Au regard du nombre important de stagiaires à accueillir dans la région Ile-de-France (3 416), les secrétaires généraux des ministères sont également sollicités afin de contribuer à l'identification de 1 500 stages à Paris et dans sa proche banlieue. La répartition par ministère de ces 1 500 stages est fixée dans l'annexe 2. La remontée de ces offres de stages est également attendue pour le 1<sup>er</sup> octobre au plus tard.

Les collectivités territoriales ayant engagé des politiques volontaristes d'accueil de stagiaires sont incitées à poursuivre et à renforcer l'accueil des élèves de troisième des collèges REP + dans leurs services.

## **II. Modalités de mise en œuvre de ces objectifs**

### ***1. Mise en place d'un référent « stage de troisième » au sein de chaque administration***

Dès parution de la présente circulaire, chaque ministère désignera en son sein, selon les modalités qu'il choisira, un référent « stage de troisième » chargé du suivi de la mise en œuvre du dispositif au niveau central.

Les préfets de région et de département, les recteurs d'académie et les directeurs académiques des services de l'Education nationale, les directeurs généraux et les délégués départementaux des agences régionales de santé sont responsables du déploiement de cette politique sur le territoire au sein des administrations et établissements qui relèvent de leur champ de compétence respectif.

Ils s'assureront, avec le concours des référents ministériels, de la cohérence de l'offre de stage avec les besoins des établissements.

.../...

Les secrétaires généraux des ministères et les préfets de département indiqueront le nom du référent (par ministère ou par territoire) d'ici le 1<sup>er</sup> septembre au Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) à l'adresse suivante : [monstagedetroisieme@cget.gouv.fr](mailto:monstagedetroisieme@cget.gouv.fr).

## **2. Proposition par chaque administration d'offres de stage de qualité**

L'objectif de ce stage, d'une durée de cinq jours, appelé « séquence d'observation » est d'offrir une première immersion dans un milieu professionnel suivant le programme d'enseignement : observation du fonctionnement d'une organisation et découverte des métiers à différents niveaux de qualification.

Ainsi, l'offre d'un stage de qualité doit permettre d'enrichir leur culture générale en leur faisant découvrir :

- un environnement différent du milieu scolaire ;
- les réalités d'une activité professionnelle, favorisant la projection dans leur avenir professionnel ;
- les compétences et le savoir-être nécessaires à l'exercice des différents métiers ;
- une expérience professionnelle pour les aider à construire leur projet d'orientation.

Il est aussi l'occasion pour les élèves d'échanger, hors du contexte familial ou scolaire, avec des acteurs des services publics sur leur parcours, leurs expériences et leurs aspirations respectives. Le stage d'observation pourra donner lieu à une visite de l'ensemble des services de la structure.

L'attention des ministères, tant au niveau central que déconcentré, ainsi que des établissements publics de l'Etat et des établissements publics de santé et médico-sociaux, est appelée sur l'organisation d'une offre de stage de qualité en termes d'accueil et de connaissances apportées.

## **3. Modalités pratiques d'organisation des stages**

Les services de l'Etat, les opérateurs et les établissements du secteur public hospitalier pourront proposer des offres de stages individuels ou collectifs (accueil la même semaine de plusieurs stagiaires). En cas de stage collectif, il devra être indiqué le nombre d'élèves pouvant être accueillis la même semaine. Un modèle d'offre type est annexé à la présente circulaire (Cf. *annexe 3*)

Les stages pourront être proposés de début novembre à fin mars.

La même offre de stage pourra être proposée durant plusieurs semaines, de manière à la rendre accessible à des élèves de différents collèges. Une offre proposée à plusieurs dates ne sera comptabilisée qu'une seule fois.

Une convention de stage (document fourni par l'établissement scolaire et transmis par l'élève) doit être signée avant le début du stage. Les élèves demeurent sous statut scolaire durant leur période de séquence d'observation en milieu professionnel.

Les horaires de présence de l'élève ne doivent pas dépasser 7 heures par jour pendant 5 jours.

Pour toute question sur le contenu des stages ou la procédure, vous pouvez contacter le ministère de l'éducation nationale et le CGET à l'adresse suivante : [monstagedetroisieme@cget.gouv.fr](mailto:monstagedetroisieme@cget.gouv.fr).

## **4. Dépôt des offres de stage sur le portail dédié dès la rentrée 2018**

Un portail dédié ([www.monstagedetroisieme.fr](http://www.monstagedetroisieme.fr)) sera opérationnel à compter de fin septembre 2018. Une première version devrait être activée d'ici la fin du mois de juillet afin de déposer de premières offres de stage.

Les offres de stages seront directement déposées sur ce portail par les services ou établissements employeurs.

Ce portail vise à assurer la diffusion des offres de stages du secteur public et du secteur privé auprès des 365 collèges en REP +, et à fournir une information générale sur les stages de troisième à l'attention tant des élèves, de leurs parents et des équipes éducatives que des entreprises privées et des administrations. Une foire aux questions sera notamment prévue pour guider les services d'accueil des stagiaires.

Le dépôt des offres de stage s'effectuera par l'intermédiaire d'un formulaire en ligne sans qu'il soit nécessaire de disposer d'un identifiant. Afin de faciliter la saisie sur le portail, le modèle type d'offre de stage (Cf. *Annexe 3*) devra être respecté.

### **5. Organisation de deux points d'étape**

Sans attendre l'activation du portail dédié, il est demandé aux préfets de région et de département ainsi qu'aux secrétaires généraux des ministères de faire remonter au CGET ([monstagedetroisieme@cget.gouv.fr](mailto:monstagedetroisieme@cget.gouv.fr)) :

- pour le 20 août, le nombre total de stages recensés en précisant, pour le niveau départemental, la répartition entre stages au sein des administrations de l'Etat et du secteur public hospitalier ;
- pour le 15 septembre, un second relevé du nombre de stages recensés selon les mêmes modalités.

### **III. Bilan annuel de la mise en œuvre du dispositif**

Les référents « stage de troisième » de chaque ministère communiqueront à la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) chaque année en juin le nombre et la répartition par département des élèves de classe de troisième scolarisés dans un établissement REP+, accueillis en administration centrale, dans les services déconcentrés et au sein de leurs établissements publics.

La Direction générale de l'offre de soins (DGOS) centralisera chaque année en juin, à partir de juin 2019, ces mêmes informations relatives aux stages de troisième effectués dans le secteur public hospitalier.

La DGAFP, en lien étroit avec le CGET et le ministère de l'éducation nationale, établira un bilan annuel du dispositif.

Une circulaire relative aux stages dans le secteur privé vous sera prochainement adressée pour vous préciser le pilotage du dispositif.

  
Edouard PHILIPPE

**ANNEXE 1 : NOMBRE DE STAGES À IDENTIFIER PAR REGION ET DÉPARTEMENT**

Auvergne-Rhône-Alpes	1391
AIN	142
ALLIER	44
DROME	24
ISERE	81
LOIRE	101
PUY-DE-DOME	149
RHONE	800
SAVOIE	50
Bourgogne-Franche-Comté	220
COTE D'OR	27
DOUBS	158
TERRITOIRE DE BELFORT	35
Bretagne	41
ILLE-ET-VILAINE	41
Centre-Val de Loire	383
CHER	30
EURE-ET-LOIR	87
INDRE	33
INDRE-ET LOIRE	60
LOIR-ET-CHER	80
LOIRET	92
Corse	25
HAUTE-CORSE	25
Grand Est	1382
ARDENNES	92
AUBE	87
BAS-RHIN	250
HAUT-RHIN	418
HAUTE-MARNE	34
MARNE	185
MEURTHE-ET-MOSELLE	54
MEUSE	32
MOSELLE	191
VOSGES	38
Guadeloupe	38
GADELOUPE	38
Guyane	600
GUYANE	600
Hauts-de-France	2460
AISNE	212
NORD	1250
OISE	305
PAS-DE-CALAIS	504
SOMME	188

Ile-de-France	3416
ESSONNE	359
HAUTS DE SEINE	125
PARIS	166
SEINE-ET-MARNE	206
SEINE-SAINT-DENIS	1686
VAL-D'OISE	147
VAL-DE-MARNE	431
YVELINES	297
La Réunion	467
LA REUNION	467
Martinique	101
MARTINIQUE	101
Mayotte	294
MAYOTTE	294
Normandie	571
CALVADOS	30
EURE	90
MANCHE	40
ORNE	32
SEINE-MARITIME	379
Nouvelle Aquitaine	361
CHARENTE	51
CHARENTE-MARITIME	53
CORREZE	42
GIRONDE	120
HAUTE-VIENNE	38
VIENNE	56
Occitanie	985
GARD	252
HAUTE-GARONNE	178
HERAULT	374
PYRENEES-ORIENTALES	181
PACA	1897
ALPES-MARITIMES	182
BOUCHES-DU-RHONE	1331
VAR	140
VAUCLUSE	244
Pays de la Loire	367
LOIRE-ATLANTIQUE	152
MAINE-ET-LOIRE	55
MAYENNE	38
SARTHE	122
Total	15000

**ANNEXE 2 : NOMBRE DE STAGES À IDENTIFIER PAR LES MINISTÈRES  
(CONTRIBUTION À L'OFFRE DE STAGES EN ILE-DE-FRANCE)**

Europe et affaires étrangères	100
Agriculture et alimentation	100
Culture	150
Armées	250
Transition écologique et solidaire - Cohésion des territoires	100
Ministères économiques et financiers	130
Education nationale, enseignement supérieur	100
Intérieur	230
Justice	100
Services du Premier ministre	30
Ministères sociaux	210
Total	1500

## ANNEXE 3 : FORMULAIRE DE DEPOT D'OFFRE DE STAGE

Les champs avec un astérisque (\*) sont obligatoires.

### L'offre de stage

#### Intitulé de l'offre \*

Saisir un titre court mettant l'offre en avant : "Observation du métier de comptable", Découverte d'un établissement de recherche" ...

#### Description de l'offre \*

Détaillez et présentez le lieu d'accueil dans l'administration ou l'établissement et les activités proposées pendant le stage.

#### Secteur \*

Sélectionnez un ou plusieurs secteurs ayant un rapport avec l'offre décrite.

### Localisation précise

#### Lieu du stage \*

Commencez à saisir l'adresse puis sélectionnez la localisation exacte parmi les éléments proposés.

#### Département \*

#### Régions \*

### Options

Je peux accueillir...

Plusieurs modalités de stages sont possibles (collectifs, multi-entreprises ...). Les questions suivantes vont nous permettre de vous proposer les modalités répondant le plus à vos envies / besoins.

#### ...tous au long de l'année \*

Si vous n'avez pas de contraintes de date pour l'accueil d'un stagiaire, cochez la case suivante.

Oui  Non

**...uniquement aux dates suivantes**

Choisir la ou les semaines où vous seriez susceptible d'accueillir un stagiaire.

temps, cochez la case suivante.

Oui  Non

**Nombre de stagiaires**

Indiquez le nombre total d'élèves que vous pouvez recevoir.

**Option multi-entreprises**

Le ou les stagiaires passent d'une entreprise à l'autre tout au long de la semaine.

**Le contact**

**Nom du tuteur \***

Nom de la personne référente sur ce stage.

**Téléphone mobile/fixe**

Pour plus de facilité de contact, indiquez votre numéro de mobile.

**Email \***

**Détails sur l'entreprise**

**Lien web**

Lien vers site web de l'organisation accueillante.